ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine

Question écrite n° 2852

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le diabète. En effet, des chercheurs ont utilisé des cellules souches de la moelle osseuse humaine pour réparer le pancréas déficient en production d'insuline et responsable du diabète chez les souris. Le traitement a également réparé les reins lésés par cette maladie. L'étude indique « qu'un groupe de souris a reçu des cellules souches et, après trois semaines, elles produisirent des taux plus élevés d'insuline que les souris non traitées et eurent un taux de sucre sanguin inférieur à celui des souris non traitées ». L'auteur de l'expérimentation planifie des essais chez des patients humains diabétiques dont les reins commencent à être malades. Il « pourra ainsi déterminer si le fait de donner aux patients des cellules souches adultes va diminuer leur taux de sucre, augmenter la sécrétion d'insuline provenant du pancréas et améliorer la fonction des reins ». Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette étude, d'une part, et quelles solutions il compte mettre en oeuvre afin d'améliorer la recherche sur le diabète en France, d'autre part.

Texte de la réponse

Depuis l'une des premières publications sur les effets de la transplantation de cellules souches issues de la moelle osseuse sur des souris adultes rendues diabétiques, de nombreuses études se sont intéressées à la transdifférenciation des cellules souches. Dans l'étude relatée, où un groupe de souris ayant reçu des cellules souches d'origine humaine produisent des taux d'insuline plus élevés que le groupe témoin après trois semaines, le défi est désormais d'extrapoler cette découverte pour produire un traitement pour les diabétiques. Ceci renvoie, indépendamment des problèmes éthiques relatifs à ce transfert de cellules souches humaines, à une problématique plus générale de recherche fondamentale sur le diabète. Le rapport d'activités 2007 de l'Agence nationale de la recherche souligne notamment que 61 % des aides ont été attribuées à la recherche fondamentale. Dans le cadre de la réorganisation de la politique de recherche en France, la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative vient de créer au sein de son ministère un comité ministériel d'orientation de la recherche (COMIOR). Présidé par le directeur général de la santé, le COMIOR réunit les cinq directions les plus directement concernées par la recherche biomédicale et la santé : la direction générale de la santé (DGS), la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), la direction de la sécurité sociale (DSS) et la direction de l'action sociale (DGAS). Ce comité va permettre au ministère chargé de la santé, en concertation avec le ministère de la recherche, pilote interministériel de la politique de la recherche, de remplir sa mission d'orientation dans le secteur de la recherche biomédicale et la santé mais aussi de réaliser son rôle de cotutelle de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Le diabète devrait être une des maladies qui bénéficiera de cette réorganisation de la recherche en France.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE2852

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2852
Rubrique : Recherche
Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5240
Réponse publiée le : 2 septembre 2008, page 7638